

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 6

CONSEIL ACADEMIQUE DU 8 JUIN 2023

- Nombre de membres en exercice : 42
- Nombre de membres présents : 26
- Nombre de membres représentés : 2
- Quorum : 21

Désignation des membres de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 811-5 et R. 715-13 et R. 811-10 et suivants ;

Vu les procès-verbaux des résultats des élections des 17 et 18 octobre 2022 représentant des personnels et des usagers de la commission de la recherche et de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'ENSMM ;

Considérant que conformément à l'article R. 715-13 la section disciplinaire du conseil académique compétente à l'égard des usagers comprend :

- *deux professeurs des universités ou personnels assimilés ;*
- *deux maîtres de conférences ou personnels assimilés ;*
- *quatre usagers ;*

Considérant que l'article R. 811-15 du même code prévoit que : « les membres des collèges (...) sont élus au sein de la commission de la recherche et de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique par et parmi les représentants élus du collège auquel ils appartiennent » ;

Considérant que la moitié des sièges au sein de chaque collège est à pourvoir par des femmes, l'autre moitié par des hommes ;

Considérant que conformément à l'article R. 811-16 du code de l'éducation « lorsque (...) l'effectif de la section disciplinaire est incomplet pour un sexe et un collège, les membres élus du conseil

académique appartenant au collège électoral correspondant complètent l'effectif de la section disciplinaire en élisant au scrutin majoritaire à deux tours les membres appelés à compléter la section parmi les personnels de ce sexe relevant du même collège et exerçant dans l'établissement. »

Considérant qu'il n'y a aucune femme élue professeur des universités ou personnel assimilé au sein du conseil académique.

Considérant les candidatures proposées durant la séance du conseil académique en date du 8 juin 2023 à la suite d'un appel à candidature du 15 mai 2023 notamment celle du professeur d'université de sexe féminin exerçant dans l'établissement ;

Considérant que l'élection des membres de chaque sexe au sein de chaque collège a lieu au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours ou, lorsqu'un seul siège est à pourvoir, au scrutin uninominal majoritaire à deux tours ; que l'élection de chacun des membres est acquise à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour, à la majorité relative au second tour ;

Considérant que le vote a lieu à bulletin secret ;

Article 1 - Candidatures et résultats des élections

- Collège des professeurs des universités ou personnels assimilés

1er tour : Femme

Une candidature proposée (hors CAC) : Madame Nathalie BOUDEAU-PELLETIER

VOTE

- **Nombre d'électeurs : 7**
- **Votants : 6**
- **Suffrages exprimés : 6**
- **Résultats : unanimité**

Madame Nathalie BOUDEAU-PELLETIER est élue à l'unanimité.

1er tour : Homme

Une candidature proposée : Monsieur Gawtum NAMAHA

VOTE

- **Nombre d'électeurs : 7**
- **Votants : 6**
- **Suffrages exprimés : 6**
- **Résultats : unanimité**

Monsieur Gawtum NAMAHA est élu à l'unanimité.

- Collège des maîtres de conférences ou personnels assimilés

1er tour : Femmes

Une candidature proposée : Madame Sarah SKEET-BURE

VOTE

- **Nombre d'électeurs : 10**
- **Votants : 10**
- **Suffrages exprimés : 10**
- **Résultats : unanimité**

Madame Sarah SKEET-BURE est élue à l'unanimité.

1er tour : Homme

Une candidature proposée : Monsieur Pierre GRAILHE

VOTE

- **Nombre d'électeurs : 10**
- **Votants : 10**
- **Suffrages exprimés : 10**
- **Résultats : unanimité**

Monsieur Pierre GRAILHE est élu à l'unanimité.

- **Collège représentants des usagers**

1er tour : Femmes

Deux candidatures proposées : Madame Yoesra MARZOUKI et Madame Clara NOVELLI

VOTE

- **Nombre d'électeurs : 10**
- **Votants : 3**
- **Suffrages exprimés : 3**
- **3 voix pour chacune des candidatures**
- **Résultats : unanimité**

Mesdames Yoesra MARZOUKI et Clara NOVELLI sont élues à l'unanimité

1er tour : Hommes

Deux candidatures proposées : Monsieur Guillem FEMELI et Monsieur Gabriel JOACHIM

VOTE

- **Nombre d'électeurs : 10**
- **Votants : 3**
- **Suffrages exprimés : 3**
- **3 voix pour chacune des candidatures**
- **Résultats : unanimité**

Messieurs Guillem FEMELI et Gabriel JOACHIM sont élus à l'unanimité

Article 2 - Composition de la section disciplinaire

Sont élus membres de la section membres de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers :

Collège des professeurs des universités ou personnels assimilés	Nathalie BOUDEAU-PELLETIER Gawtum NAMAH
Collège des maîtres de conférences ou personnels assimilés titulaires	Pierre GRAILHE Sarah SKEET-BURE
Collège représentants les usagers	Guillem FEMELI Gabriel JOACHIM Yoesra MARZOUKI Clara NOVELLI

Fait à Besançon, le 8 juin 2023

Professeur Pascal VAIRAC
Directeur de SUPMICROTECH-ENSMM

